



CNR : le gouvernement veut verser une prime aux enseignants qui « innovent »



Pap N'Diaye, le ministre de l'Education nationale, le 2 décembre à Matignon (Bertrand Guay/AFP)

Publié le 6 déc. 2022 à 6:03 Mis à jour le 6 déc. 2022 à 6:08

Tandis qu'Emmanuel Macron a relancé le Conseil national de la refondation (CNR) , lundi soir dans un collège d'Aix-en-Provence, la proposition du ministère de l'Education nationale de créer une prime à l'innovation pédagogique fait vivement réagir les syndicats d'enseignants.

C'est d'abord pour une question de méthode que tous ont annoncé qu'ils boycotteraient la réunion proposée, ce mardi, au ministère. « Nous avons reçu lundi matin les projets de texte visant à créer cette prime, pour une concertation mardi matin. On ne peut pas étudier des textes en si peu de temps ! », estime Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU. Le ministère a finalement accédé, lundi soir, à la demande des syndicats de retirer ce point de l'ordre du jour du prochain comité technique ministériel - l'instance de discussion entre ministère et syndicats -, prévu le 13 décembre.

Six niveaux de prime

Mais les deux textes concernés, que « Les Echos » s'est procuré, pourraient être inscrits à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure. Un projet de décret « instituant une indemnité pour mission d'innovation pédagogique allouée aux personnels intervenant dans un projet relevant du fonds d'innovation pédagogique » prévoit ainsi une prime individuelle annuelle qui pourrait aller de 250 à 1.500 euros, avec des niveaux intermédiaires (500 euros, 750 euros, 1.000 euros, 1.250 euros).

Son attribution serait décidée par les recteurs et entrerait en vigueur à partir du 1er janvier. L'indemnité s'appliquerait « aux personnels relevant du ministère chargé de l'Education nationale » exerçant dans les écoles, les collèges et lycées y compris dans les établissements privés sous contrat, mais pas aux personnels d'encadrement. Elle serait versée à ceux qui interviennent « dans un projet relevant du fonds d'innovation pédagogique ». Son montant prendrait en compte « l'importance effective et les conditions d'exercice de la mission concernée ». La prime serait versée par année scolaire.

Scepticisme des chefs d'établissement



Cette proposition du gouvernement intervient alors que le principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN, a fait part de son scepticisme sur les débats menés dans le cadre du CNR. « On ne croit pas trop à ce format, on a déjà vécu ces dispositions il y a quelques années », a expliqué Bruno Bobkiewicz, son secrétaire général, lundi sur France Info. Il a pointé notamment « la difficulté à faire une vraie synthèse [avec de tels débats] car, sur l'école, chacun a un avis et parfois ils sont extrêmement divergents. Or, il y a déjà des instances de concertation auxquelles participent les syndicats et cela suffit ». « On n'a pas attendu cette initiative particulière pour travailler avec nos représentants des élèves et des parents et écouter ce qu'ils attendent, localement, en termes de fonctionnement de l'établissement », s'est-il encore agacé.

Selon le ministre de l'Education nationale, « plus d'un millier de concertations » ont eu lieu depuis début octobre, et 12.000 écoles et établissements ont fait part de leur « intention » d'organiser des réunions en mode CNR. Les premiers projets seront prêts « début 2023 », a assuré Pap Ndiaye en fin de semaine dernière. L'objectif, selon lui, est que « cela fasse boule de neige, de manière que l'ensemble des établissements s'y engagent au fil du quinquennat ».

« Mise en concurrence »

Un fonds d'innovation pédagogique, doté de 500 millions d'euros sur le quinquennat, doit financer les projets qui naîtront des différents CNR ou qui recevront un coup de pouce à cette occasion. Pour le SNES-FSU, c'est « une forme de mise en concurrence des enseignants » qui « va servir à diviser plus qu'à avancer sur le terrain de la revalorisation ». Le gouvernement « essaie d'acheter les collègues pour pouvoir se vanter de la réussite de son fonds d'innovation », a vertement critiqué le SNALC. « L'innovation pédagogique n'a pas en soi de valeur supérieure à la non-innovation, il relève de la liberté pédagogique de chaque [enseignant] de choisir les méthodes qui lui paraissent les plus adaptées », estime le syndicat.

Les négociations entre syndicats et ministère sur la revalorisation des enseignants doivent reprendre en janvier.

